

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Louis Villeneuve	1.1 Maire	98 300	19 422	12 951	
Tatiana Contreras	1.2 Conseiller	26 963	13 482	1 024	512
Claire Mailhot	1.3 Conseiller	26 963	13 482		
Michel Bilodeau	1.4 Conseiller	26 963	13 482		
Jacques Lapensée	1.5 Conseiller	26 963	13 482		
Nicolas Robillard	1.6 Conseiller	26 963	13 482		
Jocelyne Corbeil	1.7 Conseiller	26 963	13 482		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).